

Au conseil de fondation de la

Fondation ZEWO

Pfingstweidstrasse 10
8005 Zürich

Rapport sur l'audit des comptes annuels 2023

(période du 01.01. au 31.12.2023)

le 29 avril 2024
21115678 / MLU/REI

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil de fondation de la Fondation ZEW0, Zürich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation ZEW0 (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'auditeur indépendant.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités de conseil de fondation relatives aux Comptes Annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Zurich, le 29 avril 2024

BDO SA

Manuel Lüthi
Expert-comptable diplômé

p.p. Christine Gundi
Experte-comptable diplômée

Annexes
Comptes annuels

Comptes annuels 2023

Bilan

Actif		31.12.2023	31.12.2022
	Remarque	CHF	CHF
Actif circulant		485'265	1'303'802
Liquidités	1	345'668	1'142'384
Créances résultant de prestations	2	40'213	30'950
Autres créances à court terme		67'819	65'659
Prestations non facturées	3, 6	0	26'095
Intérêts courants		771	1'030
Actif de régularisation		30'794	37'684
Actif immobilisé		4'506'876	3'580'984
Immobilisations financières	4	4'447'898	3'521'486
Immobilisations corporelles	5	33'597	59'496
Immobilisations incorporelles	5	25'381	2
Total actif		4'992'141	4'884'786

Passif		31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
Capitaux étrangers à court terme		237'247	163'372
Dettes de fournitures et de prestations		183'754	78'138
Dettes TVA		11'128	8'881
Passif de régularisation		42'365	32'640
Acomptes	3	0	43'713
Capital de l'organisation		4'754'894	4'721'414
Capital social		2'880'000	2'880'000
Capital affecté		473'302	439'822
Capital libre		1'401'592	1'401'592
Total passif		4'992'141	4'884'786

Compte d'exploitation

Produits		2023	2022
	Remarque	CHF	CHF
Produits d'exploitation pour l'attribution du label de qualité		1'052'167	989'147
Redevances pour le label de qualité		795'086	774'320
Honoraires de recertification	6	183'257	151'029
Honoraires de certification		61'047	55'691
Honoraires des estimations sans engagement		12'777	8'107
Autres produits		192'943	1'147'487
Coordination du calendrier des collectes		82'455	92'762
Congrès		67'529	58'527
Magazine de dons		2'900	-33'264
Autres produits		26'059	26'462
Dons / Legs		14'000	1'003'000
Total des produits d'exploitation		1'245'110	2'136'634
Charges			
Frais de personnel	7	-766'129	-718'076
Frais matériels directs		-355'532	-256'859
Prestations de tiers pour certifications et recertifications		-13'468	-6'092
Prestations de tiers pour le congrès		-50'014	-33'854
Prestations de tiers pour le développement des normes et des méthodes		-14'323	-39'983
Information et communication		-274'947	-175'523
Adhésions		-2'780	-1'407
Autres charges d'exploitation		-259'491	-258'244
Charges de locaux		-77'623	-76'232
Entretien, réparations et assurances		-26'226	-23'676
Frais généraux de gestion		-103'603	-94'743
Conseil de fondation		-10'930	-7'027
Amortissements	5	-41'109	-56'566
Total charges d'exploitation		-1'381'152	-1'233'179
Résultat avant immobilisations financières et variation du capital de l'organisation		-136'042	903'455
Résultat financier	4	169'522	-342'238
Résultat exceptionnel		0	0
Résultat de l'exercice avant variation du capital de l'organisation		33'480	561'217
Utilisation à la réserve de fluctuation sur actions		0	205'591
Affectation à la réserve de fluctuation sur actions		0	0
Utilisation à la réserve de fluctuation sur obligations		0	89'923
Affectation à la réserve de fluctuation sur obligations		-30'580	0
Utilisation du capital affecté aux travaux de projets		0	55'003
Utilisation du capital affecté aux relations publiques		0	55'003
Utilisation du capital affecté au magazine de dons		0	33'263
Affectation du capital affecté au magazine de dons		-2'900	0
Affectation au capital libre		0	-1'000'000
		0	0

Tableau des flux de trésorerie

	2023	2022
	CHF	CHF
Activités opérationnelles		
Résultat annuel (avant variation du capital de l'organisation)	33'480	561'217
+ Amortissements	41'109	56'566
- Augmentation / + Diminution de l'ajustement de la valeur de marché des immobilisations finai	-160'929	368'005
- Augmentation / + Diminution des créances résultant de fournitures et de prestations	-9'263	3'828
- Augmentation / + Diminution des autres créances à court terme	-1'901	29'004
- Augmentation / + Diminution des prestations non facturées	26'095	3'348
- Augmentation / + Diminution de l'actif de régularisation	6'890	-9'901
+ Augmentation / - Diminution des dettes résultant de fournitures et de prestations	105'616	47'623
+ Augmentation / - Diminution des autres dettes à court terme	-41'466	-2'829
+ Augmentation / - Diminution du passif de régularisation	9'725	-27'818
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	9'356	1'029'043
Activités d'investissement		
- Investissements en immobilisations corporelles	-2'520	-53'510
- Investissements en immobilisations financières	-1'227'117	-1'795'111
+ Désinvestissements en immobilisations financières	461'633	843'024
- Investissement actifs incorporels	-38'068	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-806'072	-1'005'597
Activités de financement		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	0	0
Variation des liquidités	-796'716	23'446
État des liquidités		
État des liquidités au début de l'exercice	1'142'384	1'118'938
État des liquidités à la fin de l'exercice	345'668	1'142'384
Variation des liquidités	-796'716	23'446

Tableau de variation du capital

2023	Solde initial pports de capital		Utilisations du capital	Solde final
	CHF	CHF	CHF	
Capital social	2'880'000	0	0	2'880'000
. Société suisse d'utilité publique (SSUP)	400'000	0	0	400'000
. Cantons	2'480'000	0	0	2'480'000
Capital affecté	439'822	33'480	0	473'302
. au magazine de dons	37'424	2'900	0	40'324
. aux relations publiques	99'040	0	0	99'040
. aux travaux de projets	84'272	0	0	84'272
. aux réserves de fluctuation des actions	173'188	0	0	173'188
. aux réserves de fluctuation des obligations	45'898	30'580	0	76'478
Capital libre	1'401'592	0	0	1'401'592
. Capital libre	401'592	0	0	401'592
. Legs	1'000'000	0	0	1'000'000
Total du capital de l'organisation	4'721'414	33'480	0	4'754'894

2022	Solde initial pports de capital		Utilisations du capital	Solde final
	CHF	CHF	CHF	
Capital social	2'880'000	0	0	2'880'000
. Société suisse d'utilité publique (SSUP)	400'000	0	0	400'000
. Cantons	2'480'000	0	0	2'480'000
Capital affecté	878'605	0	-438'783	439'822
. au magazine de dons	70'687	0	-33'263	37'424
. aux relations publiques	154'043	0	-55'003	99'040
. aux travaux de projets	139'275	0	-55'003	84'272
. aux réserves de fluctuation des actions	378'779	0	-205'591	173'188
. aux réserves de fluctuation des obligations	135'821	0	-89'923	45'898
Capital libre	401'592	1'000'000	0	1'401'592
. Capital libre	401'592	0	0	401'592
. Legs	0	1'000'000	0	1'000'000
Total du capital de l'organisation	4'160'197	1'000'000	-438'783	4'721'414

Tableau de variation du capital

En qualité de donatrice principale, la Société suisse d'utilité publique (SSUP), dont le secrétariat central se trouve à Zurich, a accordé à la Fondation Zewo un capital initial de CHF 400'000.

23 cantons ont totalement ou partiellement versé leur part au capital de dotation. Font donc actuellement (partiellement) défaut, comme l'année précédente, les capitaux de base des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et du Jura, pour un montant de CHF 520 000. Les recettes du capital de base à tenir à long terme peuvent servir à couvrir en partie les dépenses courantes.

Le capital engagé par le Conseil de fondation est à disposition de la Zewo, avec des restrictions, pour les investissements mentionnés.

Le capital libre comporte les moyens utilisables dans le cadre des statuts et non limités par une affectation décidée par le Conseil de fondation. Normalement le solde du capital libre varie uniquement en raison de l'excédent annuel de charges ou de produits.

Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la Fondation Zewo pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023. Il confirme que les comptes annuels présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats conformément aux Swiss GAAP RPC. Il confirme également que la comptabilité et les comptes annuels respectent la législation suisse et les statuts.

Download

Le rapport de révision peut être téléchargé sur le site zewo.ch et est adressé gratuitement à toutes les personnes intéressées sur demande.

Annexe

Principes de présentation et de publication des comptes

Les comptes sont présentés conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et en accord avec le Code suisse des obligations et les dispositions de l'acte de fondation. Les charges et les produits sont affectés à l'exercice au cours duquel ils ont été générés.

La partie des comptes annuels vérifiée par l'organe de révision concerne le bilan, le compte d'exploitation, l'annexe et le tableau de variation du capital. Les comptes annuels présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la fondation. L'évaluation se fonde sur le principe de l'évaluation séparée de l'actif et du passif. Les principes d'évaluation fondamentaux sont explicités aux rubriques du bilan indiquées ci-dessous.

Le rapport de performance, qui fait également partie des comptes annuels, n'est pas vérifié par l'organe de révision. Il est publié séparément dans le rapport annuel de la Zewo et fournit des renseignements en bonne et due forme sur la performance (effectivité) et la rentabilité (efficience) de la fondation.

Remarques concernant les diverses rubriques des comptes annuels

1. Liquidités

Les liquidités sont composées d'argent liquide et d'avoirs de comptes courants auprès de PostFinance, de ZKB ainsi que de J. Safra Sarasin. L'inscription au bilan se fait à la valeur nominale.

2. Créances résultant de prestations

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale moins la correction de valeur éventuelle à opérer. Le du croire s'élève à CHF 0 à la date de clôture du bilan (0 l'année précédente).

3. Prestations non facturées

Les prestations non facturées concernent des heures de travail qui n'ont pas encore été facturées et des prestations de tiers en rapport avec des certifications et des recertifications d'organisations collectant des dons. Les prestations de tiers refacturables sont évaluées à 100%. Pour les prestations propres, il a été tenu compte d'une correction de valeur comptable de 40% sur les honoraires normaux. En raison de l'augmentation de la TVA, tous les travaux commencés ont été facturés au 31 décembre 2023.

Variation des travaux en cours	Variation	31.12.2023	31.12.2022
Certifications	-14'730	0	14'730
Recertifications	-11'365	0	11'365
	-26'095	0	26'095
Variation des acomptes	Variation	31.12.2023	31.12.2022
Certifications	-23'913	0	23'913
Recertifications	-19'800	0	19'800
	-43'713	0	43'713

4. Immobilisations financières

Les titres figurant dans les immobilisations financières sont évalués à leur valeur boursière.

Les immobilisations financières se répartissent entre les catégories suivantes:

le 31 décembre 2023	Obligations CHF	Actions CHF	Autres titres CHF	Total CHF
Valeur nominale ou boursière	2'782'029	1'345'074	320'795	4'447'898
le 31 décembre 2022	Obligations CHF	Actions CHF	Autres titres CHF	Total CHF
Valeur nominale ou boursière	2'280'151	970'937	270'398	3'521'486

Le résultat financier se présente comme suit:

	2023	2022
Produits financiers	179'784	-332'178
Produits des intérêts et des titres	33'941	27'805
Différences de taux de l'année sous revue	145'843	-359'983
Charges financières	-10'262	-10'060
Droits de garde et frais de gestion d'actifs, intérêts payés et frais	-10'262	-10'060
Résultat financier	169'522	-342'238

5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilisation estimée à compter de la date d'acquisition: huit ans pour le mobilier de bureau et l'aménagement intérieur, trois ans pour le matériel informatique et les logiciels. Le label de qualité (marque déposée) est utilisé pro memoria. Les achats de moins de CHF 1'000 sont imputés directement au compte du résultat.

À moyen terme, l'actif immobilisé amorti n'est pas doté d'une valeur utile. Il ne fait donc pas l'objet d'une nouvelle évaluation.

Les différentes rubriques ont évolué comme suit:

2023	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	Mobilier de bureau et aménagement intérieur	Matériel informatique	Logiciels	Label de qualité
	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeurs d'acquisition				
État au 01.01.	287'025	111'086	303'599	1
Entrées	0	2'520	38'068	0
Sorties	0	0	0	0
État au 31.12.	287'025	113'606	341'667	1
Correction de valeur cumulée				
État au 01.01.	- 278'877	- 59'738	-303'599	0
Entrées	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0
Amortissements	- 8'147	- 20'273	- 12'689	0
État au 31.12.	- 287'024	- 80'011	-316'288	0
Total valeurs comptables résiduelles	2	33'595	25'380	1
Valeurs comptables résiduelles par catégorie	33'597		25'381	

2022	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	Mobilier de bureau et aménagement intérieur	Matériel informatique	Logiciels	Label de qualité
	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeurs d'acquisition				
État au 01.01.	287'025	60'163	303'599	1
Entrées	0	53'510	0	0
Sorties	0	-2'587	0	0
État au 31.12.	287'025	111'086	303'599	1
Correction de valeur cumulée				
État au 01.01.	- 246'746	- 54'385	- 287'104	0
Sorties	0	2587	0	0
Amortissements	- 32'131	- 7'940	- 16'495	0
État au 31.12.	- 278'877	- 59'738	-303'599	0
Total valeurs comptables résiduelles	8'148	51'348	1	1
Valeurs comptables résiduelles par catégorie	59'496		2	

6. Évolution des honoraires de recertification

Le nombre de procédures de recertification oscille en raison du roulement sur cinq ans.

7. Frais de personnel

Cette rubrique comporte les salaires bruts, les assurances sociales et les autres dépenses relatives au personnel du secrétariat de la fondation. Les autres dépenses de personnel concernant le comité de certification sont comptabilisées sous «Prestations de tiers pour les certifications et recertifications» (CHF 2'671, CHF 3'205 l'année précédente).

Le plan de prévoyance en primauté des cotisations pour les collaboratrices et les collaborateurs est régi par un contrat d'affiliation à une fondation collective selon la LPP. La contribution de l'employeur pour la prévoyance professionnelle s'élève à CHF 58'812 (CHF 59'678 l'année précédente). Un défaut de couverture est exclu dans la mesure où toutes les prestations réglementaires de la fondation collective sont réassurées de manière congruente auprès de la fondation. Selon le droit de la prévoyance suisse, l'entreprise ne tire aucun bénéfice d'un excédent de couverture.

Nombre d'équivalents temps plein (ETP) en moyenne annuelle

Le nombre d'ETP est de

2023

6

2022

6

Engagements de leasing

Les engagements ne nécessitant pas d'inscription au bilan et provenant de contrats de location et de service de longue durée pour les années suivantes s'élèvent à CHF 4'774 au 31 décembre 2023 (CHF 9'512 l'année précédente).

Baux de location à long terme

Le montant résiduel des dettes sur engagements similaires à des contrats de vente pour autant qu'ils n'arrivent pas à échéance ou ne peuvent pas être résiliés dans les douze mois suivant la date de clôture du bilan.

Bureaux du siège de la société

Pfingstweidstrasse 10, 8005 Zurich

Les charges de loyer jusqu'à la première date de résiliation possible sont de CHF 96'720 (CHF 168'475 l'année précédente). Le bail se termine le 31 mars 2025.

Rémunérations et prestations non rémunérées

Les membres du Conseil de fondation et du comité d'investissements ont fourni au total quelque 346 heures de travail bénévole (293 heures l'année précédente). Les frais de réunion sont remboursés au forfait CHF 8'810 (CHF 5'450 l'année précédente). Les jetons de présence du président se sont élevés à CHF 2'700. Comme l'année précédente, le comité de certification a en partie travaillé à titre bénévole.

Conformément au paragraphe 24 de la Swiss GAAP RPC 21 (point 45), il est possible de renoncer à la divulgation des rémunérations de la direction lorsqu'une seule personne en assume la charge. La Fondation Zewo fait usage de ce droit.

En 2023, la Fondation Zewo a bénéficié de prestations non rémunérées de la part de journaux et de magazines sous la forme d'espaces publicitaires.

Évaluation des risques

Au cours de sa séance du 7 décembre 2023 le Conseil de fondation a étudié les différents domaines de risque de la Fondation Zewo et les a évalués pour déterminer ensuite les mesures à prendre.

Le Conseil de fondation a approuvé les comptes annuels 2023 le 2 mai 2024.

Zürich,

Kurt Grüter

Président

Martina Ziegerer

Directrice